RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	HADEX®
UFI	:	J300-3032-S003-CN8V
Code du produit	:	0900-HDEX
Type de produit	:	Désinfectant à base de chlore
Groupe de produits	:	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : désinfectant de qualité alimentaire, pour la désinfection des systèmes d'eau potable, des réservoirs d'eau potable et des installations d'eau.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HATENBOER WATER
Mercuriusweg 8
3113 AR Schiedam - Netherlands
T +(31) 10 409 12 00
info@hatenboer-water.com - www.hatenboer-water.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	H400

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH : EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1	4,4	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1	(5 ≤C < 100) EUH031

Remarques : Sodium hypochlorite (Note B)

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Toux. Gorge sèche/mal de gorge. Irritation des muqueuses nasales. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Atteinte respiratoire possible, par inhalation répétée ou prolongée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Teint rouge.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves. rougeur, démangeaisons, larmes. Gonflement. Lésions oculaires permanentes.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Eruption allergique. Perte des cheveux. Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : (produit aqueux non combustible).

Reactivité en cas d'incendie : Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Rester du côté d'où vient le vent. Envisager l'évacuation.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Diluer gaz/vapeur inflammable/toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Gants. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Voir "Manipulation" pour choisir le matériau d'emballage approprié. Diluer gaz/vapeur inflammable/toxique avec de l'eau pulvérisée. Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	:	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Chaleur et sources d'ignition	:	Sources de chaleur.
Informations sur le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des acides (forts).
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : non déterminé

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Equipement de protection individuelle:
EN 374. EN 166.

Protection des mains:					
Gants de protection					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
	Caoutchouc nitrile (NBR)				EN ISO 374

Protection oculaire:			
Lunettes bien ajustables			
Type	**Utilisation**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité, Masque facial			EN 166

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Garder sous clef. Conserver hors de portée des enfants.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	limpide.
Couleur	:	Jaune.
Odeur	:	Légèrement irritant.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	> 10
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1068 kg/m³ 20°C
Solubilité	:	complètement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	La réaction avec des oxydants à température ambiante / température ou sous l'action d'un catalyseur produit des radicaux libres.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	:	Réagit violemment au contact de acides forts

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Décomposition à partir de. 10 C°.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Agents réducteurs. Acides forts. Protéger du rayonnement solaire. Produits combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. When in contact with heavy metals, their compounds and their alloys, Sodium hypochlorite decomposes while oygen will be formed.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

HADEX®	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 10,5 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: > 10
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: > 10
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

HADEX®	
CL50 poisson 1	6 – 32 mg/l daphnie

CL50 poissons 2	≥ 2,1 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	≥ 0,4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

HADEX®	
Ecologie - sol	Se décompose.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9

14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	M6
Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	:	LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	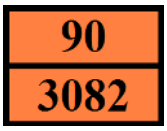
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP2, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158, A197

Code ERG (IATA)	:	9L
Transport par voie fluviale		
Code de classification (ADN)	:	M6
Dispositions spéciales (ADN)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1
Transport admis (ADN)	:	T
Equipement exigé (ADN)	:	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0
Transport ferroviaire		
Code de classification (RID)	:	M6
Dispositions spéciales (RID)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	:	5L
Quantités exceptées (RID)	:	E1
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	LGBV
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	:	CW13, CW31
Colis express (RID)	:	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	:	90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3.	hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif ; hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif
3(b)	HADEX® ; hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif ; HADEX®
3(c)	HADEX® ; hypochlorite de sodium, solution à …% de chlore actif

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales	:	CTGB (NL): 9574 N.

15.1.2. Directives nationales

NIPH approuvé pour une utilisation avec de l'eau potable offshore

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de Données de Sécurité

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
EUH031	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.